

AVIS DE VIGILANCE

Le 9 août 2024

Avis à tous les propriétaires de chevaux

ENCÉPHALITE ÉQUINE DE L'EST (EEE)

Cet avis vise à vous informer d'une **éclosion de cas d'encéphalite équine de l'Est (EEE)** dans la région de **Lanaudière**, plus spécifiquement dans la **MRC Les Moulins**. Au moins cinq chevaux non vaccinés sont décédés ou ont dû être euthanasiés vers la fin du mois de juillet après avoir présenté de la fièvre et des signes neurologiques dans deux écuries se trouvant à proximité. L'encéphalite équine de l'Est a été confirmé en laboratoire pour l'un de ces chevaux le 9 août 2024.

D'autres cas suspects ont été signalés dans la région de **Lanaudière**, des **Laurentides** et en **Montérégie**, mais aucun diagnostic n'a pu être confirmé.

Du côté de l'Ontario, un cas confirmé d'encéphalite équine de l'est a été signalé le 30 juillet au **sud-ouest d'Ottawa**.

DESCRIPTION

L'encéphalomyélite équine de l'Est est une maladie virale qui se maintient dans la nature par son cycle de transmission entre les oiseaux et les moustiques. Au Québec, les cas sont généralement observés entre les mois de juillet et de novembre.

SIGNES CLINIQUES

Certains chevaux peuvent mourir subitement sans présenter de signes cliniques. La fièvre et le manque d'appétit sont souvent les premiers symptômes observés. Par la suite, des symptômes neurologiques peuvent apparaître rapidement tel que l'incoordination, la paralysie au niveau de la tête ou des membres ou une incapacité à se lever.

Si vous observez des symptômes pouvant être associés à l'EEE, consultez rapidement votre médecin vétérinaire.

TRANSMISSION

Les moustiques infectés par cet arbovirus peuvent le transmettre aux oiseaux, aux chevaux et plus rarement, à l'humain. Les chevaux infectés ne peuvent pas transmettre la maladie aux autres chevaux ni aux humains.

PRÉVENTION ET CONTRÔLE

La **vaccination** est le moyen le plus efficace de prévenir la maladie chez les chevaux. Au Québec, elle doit se faire chaque printemps avant la période à risque, soit au début de mai. Dans certaines circonstances, un rappel peut être nécessaire. Les propriétaires de chevaux sont invités à consulter leur vétérinaire pour s'assurer que leur cheval est bien immunisé contre les maladies à risque dans leur région.

En plus de la vaccination, ces recommandations pour le contrôle des moustiques sont essentielles pour la prévention de la maladie: [Se protéger et protéger ses animaux des piqûres de moustiques et de tiques | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'information sur la maladie, veuillez consulter la page web suivante : [Encéphalomyélite équine de l'Est chez l'animal et l'humain | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

RAIZO

RÉSEAU D'ALERTE ET D'INFORMATION ZOOSANITAIRE